

Adresse de la commune de Verberie, qui fait part de l'avancement de l'esprit civique et demande l'autorisation à consacrer l'église à la Raison, en annexe de la séance du 23 ventôse an II (13 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Verberie, qui fait part de l'avancement de l'esprit civique et demande l'autorisation à consacrer l'église à la Raison, en annexe de la séance du 23 ventôse an II (13 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 446-447;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30984_t1_0446_0000_4

Fichier pdf généré le 22/01/2023

populaire, qui depuis la Révolution propage avec beaucoup de succès, le patriotisme dans les environs, par l'influence qu'a naturellement une commune considérable sur ses voisins, devait être étayée par l'administration; et se concerter facilement avec elle pour l'exécution des mesures révolutionnaires, et le triomphe de la Raison, attendu que les administrateurs trouveraient une ressource dans un certain nombre de patriotes éclairés de cette commune pour les différentes commissions, ce que Barr n'a jamais pu fournir, vu qu'on n'y parle que la langue allemande, que le marché considérable de Schlestadt, les autorités judiciaires et militaires, qui y résident obligent les administrés à y venir fréquemment, il seroit donc bien doux pour eux d'y trouver aussi leurs administrateurs, sans être obligés de les chercher par des chemins impraticables, à Barr, qui occupe une position excentrique, aux pieds des Montagnes dans une espèce de désert, où les vivres sont très rares, et d'une cherté extrême; où il n'y a ni poste aux lettres, ni poste aux chevaux, et où par conséquent les administrateurs ne peuvent recevoir les loix, et les nouvelles qu'indirectement, par exprès et très tard, que finalement la commune de Schlestadt a fait depuis la Révolution des sacrifices énormes, pour la conservation de la Liberté, sans jamais s'en prévaloir, qu'elle supporte toutes les charges de la Guerre, ses habitans étant grevés de logement, tandis que Barr, isolé n'est assujéti à aucun passage; que l'esprit public de cet endroit est un esprit mercantile et égoïste, que par conséquent il seroit de justice qu'une commune qui supporte si généreusement toutes ces tracasseries jouisse aussi des douceurs du gouvernement en obtenant le siège de l'administration.

L'Assemblée ayant considéré que le résultat de tous ces faits met en évidence que pour le bien de la République la liberté des opérations militaires et l'intérêt des administrés, il importe que le siège de l'administration soit placé en cette commune et ce le plus promptement possible;

Oui l'agent national,

Arrête que les représentans du peuple seraient invités d'ordonner la translation du district de Barr en la commune de Schlestadt. Signé : Lambla (maire), Dinichert, Michel Probst, Kübler (agent national), Orbann, Hoog, Spitz, Bilger, Zoepfel (juge de paix), Fenouillot, le général Girardot, Dagon père, J. M. Hermann, Schall (membre de la Sté popul.), Durocque (membre de la Sté popul.), Deruth (présid. du tribunal), Levasseur (cap° du génie en chef), Pottier (commissaire des Guerres), Hermann.

— L'agent national du district de Barr, déclare que sa responsabilité est nulle, tant que l'administration se trouvera à Barr, endroit qui est trop éloigné des autorités militaires, qui n'a aucune correspondance et pas de routes, qui y aboutissent. Signé : D. T. STAMM.

— L'administrateur du district de Barr, certifie que l'administration a une responsabilité qui pèse sur sa tête par la loi du 14° de Frimaire dernier; qu'elle ne peut en répondre tant que le district sera à Barr, parce qu'elle n'a aucune communication. Signé : DEPINAY.

— Le service public exige qu'en tems de

guerre les autorités constituées, civiles et militaires soient rapprochées, ce qui ne peut avoir lieu dans la commune de Barr, qui est trop à l'écart. Signé : GOTTEKIEN, administrateur.

Les administrateurs du département du Bas-Rhin, convaincus par l'expérience journalière que les opérations de toute nature, qui sont du ressort d'administrateurs sont retardées et entravées le plus souvent par le défaut d'une correspondance suivie et facile; convaincus que la localité de Schlestadt présente tous les avantages que l'établissement d'un district administratif exige, qu'au contraire celle de Barr n'en présente aucun, déclarent qu'il est nécessaire, pour le bien de la chose publique, pour le service militaire, et pour le bonheur des administrés, que l'administration du district établie à Barr soit transférée dans la commune de Schlestadt, comme étant le lieu central.

[Strasbourg, 13 pluv. II.]

Signé : L. CAREY (présid.), JACQUY, MOUGEAT, JUDÉE, PIÉSSE (secrét. g^{ra} adj').

Vu les motifs énoncés en la présente pétition, l'avis des autorités constituées, nous Représentant du peuple près les armées du Rhin et de la Moselle; transférons provisoirement l'administration du district séant provisoirement à Barr, en la commune de Schlestadt; chargeons le département du Bas-Rhin de l'exécution de notre présent arrêté provisoire, ordonnons au d. département de s'adresser à la Convention nationale pour en décider définitivement.

[Strasbourg, 17 pluv. II.]. Signé : LÉMANE.

P. c. c. : E. BARBIER (1).

II

[La comm. de Verberie, à la Conv., s.l.n.d.] (2).

« Le bandeau de l'erreur est déchiré, les torches du fanatisme s'éteignent, un nouveau jour luit, la raison renaît, et la vérité triomphe; le temps est venu où les hommes éclairés par la philosophie ne veulent plus entendre d'autre langage que celui de la vérité, suivre d'autre guide que la loi.

Que ces édifices qu'habitoient la superstition et toujours l'hypocrisie, soient convertis en temples dédiés à la raison. (Le plus bel apanage de l'homme). Loin de nous ces mensonges grossiers inventés par des charlatans qui rioient sous cappe de nôtre sottise crédulité et qui savoient bien la mètre a profit.

Les prêtres chez tous les peuples de la terre, dans tous les temples, en tous lieux, ont toujours fait le même métier, celui d'imposteur; chez les peuples de l'antiquité ils immoloient des animaux dont ils se nourrissoient, souvent même, ils sacrifiaient des enfans, il ne restoit plus pour assouvir leur férocité que de les manger : les nôtres non moins cruels ont immolé des millions d'hommes pour affermir leurs

(1) Pas de mention marginale, mais ces pièces étaient groupées avec le n° I, ci-dessus.

(2) C 294, pl. 981, p. 43. Pas de mention marginale, mais cette pièce porte la date du 23 ventôse de la main d'un secrétaire de la Conv.

absurdes opinions : mais tirons un voile épais sur ces horreurs, le règne des calotins est passé, celui de la raison commence, appuyont le sur des bases inébranlables.

Pour y parvenir, la commune de Verberie s'empresse à l'invitation d'une immensité de communes de la République, de vous témoigner le désir qu'elle a de convertir en un temple dédié à la Raison, un édifice qui n'a été que trop long tems consacré à un culte dans lequel il y avoit plus de charlatanisme que de vérité,

Que la chaire à prêcher ou des moines encauchonnés débitoient des lieux communs, usés, et mille fois usés, soit changée en une tribune, d'où le peuple entende une morale puisée dans la loi naturelle, la seule vraie, parce qu'elle est simple et que le vrai seul porte le caractère de la simplicité.

Enfin, dignes représentans d'un peuple juste autant qu'éclairé, la commune de Verberie demande que vous l'autorisiez à consacrer à la seule Raison l'édifice qui servoit ci-devant d'église, et qu'en place de tous ces saints dénichés, et de tous ces épitaphes fastueux, où l'orgueil des humains sembloit encore les suivre dans leur triste tombeau, elle y substitue les droits de l'homme gravés sur des tablettes d'airain, que la race présente les médite et les respecte, que celle future s'applaudisse un jour d'avoir été débarrassée des grossiers mensonges dont les hommes du 14 juillet ont eu le courage d'arracher le bandeau. »

CHARBONNIER, LEFEVRE, FARRON (*maire*), DUPUR, POILBOIS, BAUMÉ (*off. mun.*), GUILLOT, LAFOREST, DUNOS.

III

ANNEXE AU N° 79

[Compléments au rapport de Oudot] (1).

Après : « et d'une exécution facile » : « nous avons pensé que vous deviez assujétir les négocians à la déclaration de toutes les denrées et marchandises qu'ils possèdent, de quelque espèce que ce soit; car tout est nécessaire ou utile à un peuple libre et industriel, tout excepté peut-être l'or et l'argent (*).

Si vous établissiez une ligne de démarcation entre les objets du commerce, vous verriez la malveillance et la cupidité s'emparer en quelque sorte de ceux à l'égard desquels vous auriez dispensé de la déclaration, et en faire de si grands amas, qu'elles trouveroient ainsi le moyen de porter coup au crédit de vos assignats...

(1) Voir *Arch. parl.*, LXXXV, 542, fin de la col. 2. Texte omis au *Mon.* qui fait ainsi disparaître cette note importante (p. 10 à 12 du rapport imprimé).

(*) L'or qui corrompt tout, l'or qui appesantit la verge dont on frappe les esclaves, l'or qui sert à couvrir et à river leurs fers, l'or qui fait toute la puissance des tyrans, ne doit-il pas être regardé avec indifférence et dédain par les hommes de la révolution ?

Oui, c'est à la Convention nationale à montrer combien peu d'importance des républicains doit avoir à cette balance du commerce, en tant qu'elle consiste à obtenir, dans nos échanges

avec les étrangers, une plus grande importation d'or en notre faveur.

Eh bien ! si je ne me trompe, cet avantage prétendu et si vanté par les politiques de l'Europe, n'est qu'une chimère.

Supposez, pour un instant, qu'un peuple ait, dans la circulation de son commerce, un milliard d'espèces numériques; supposez ensuite que ce peuple ait trouvé une mine d'or ou un trésor qui lui procure tout-à-coup un autre milliard : je demande ce qu'aura gagné ce peuple par cette découverte.

Je réponds, rien, non rien, et moins que rien; car il n'aura fait qu'acquérir des vices et des moyens de corruption.

Il n'aura fait aucun profit, puisqu'aussitôt que ce second milliard aura été répandu dans la circulation, les denrées, les marchandises et la main-d'œuvre auront doublé de prix, et que ce qu'on payoit 10 liv. auparavant, on sera obligé de l'acheter 20.

Il n'aura gagné que des besoins factices, des habitudes dispendieuses et des vices, parce qu'en supposant que cette grande quantité d'or découverte ait, pendant quelque temps, appartenu exclusivement à quelques individus, ceux-ci auront infailliblement contracté les habitudes des riches, celles d'abuser, d'opprimer, de corrompre et de se mettre au-dessus des lois. A coup sûr, ils auront donné cet exemple funeste à tous ceux à qui ils auront communiqué leur or, et il aura porté partout la corruption.

On objectera que cet or est un moyen de puissance pour la nation qui le possède, à l'égard des autres nations, comme il en est un pour le riche à l'égard du pauvre.

Je répondrai d'abord que je conçois que c'est un avantage pour une nation purement commerçante que d'acquérir beaucoup d'or, parce qu'étant obligée de tirer sa subsistance de chez ses voisins, l'or devient pour elle une denrée de première nécessité, et elle ne sera pas tentée de l'employer aux objets de luxe, tant qu'elle manquera de pain.

Je concevrois encore que la balance du commerce est un avantage pour une nation, même agricole, si l'on pouvoit supposer que l'or, qui en est le produit, fût à la disposition d'un gouvernement sage, *inaccessible à la corruption*, qui n'en useroit que pour acquérir les denrées et les marchandises qui manqueroient à la nation qu'il administre.

Mais cet or, résultat de la balance du commerce, est le fruit des spéculations des négocians, des capitalistes, qui l'acquièrent pour eux, et qui n'en usent que comme l'égoïsme conseille de le faire.

Quelle puissance réelle procure donc l'accumulation de l'or chez une grande nation ? Si elle en conserve au-delà de ce qui peut être utile pour faciliter ses échanges avec les étrangers, il la corrompt, il favorise l'inégalité des fortunes, il détruit ses mœurs, il lui donne de faux besoins, il l'affoiblit et la prépare à subir le joug des tyrans. Si elle en tire quelques avantages momentanés dans son commerce extérieur, ces avantages ne sauroient compenser les maux qui sont attachés à la possession de ce métal dangereux.

D'ailleurs, si un peuple agricole acquiert de l'or par la vente de ses denrées et de ses marchandises, qu'est-ce que l'or lui procurera qu'il ne pourra pas obtenir avec ces mêmes marchandises ?

C'est sans doute une folie que de s'efforcer de porter chez ses voisins des objets de première nécessité pour de l'or, lorsqu'on a chez soi tant d'individus qui manquent de ces mêmes objets.

J'entends observer qu'on obtient cet or par la seule industrie, par la main-d'œuvre. Mais pourquoi appliquer le travail du pauvre à procurer de l'or aux riches ? Car c'est toujours chez celui-ci qu'il arrive. Ne vaudroit-il pas mieux perfec-